

Octobre 2020

Lettre de l'Administrateur d'EDF N° 14

ÉDITO

L'automne des grandes manœuvres

Cher(e)s collègues,

En ce début d'automne, il m'a semblé utile de vous faire un point de situation sur notre entreprise.



Jacky CHORIN Administrateur salarié FO d'EDF

La période est évidemment toujours marquée par cette pandémie inédite. La COVID 19, indépendamment de toutes ses conséquences dramatiques sur les populations et les travailleurs, a, au plan économique, des conséquences sur EDF, et tout particulièrement sur les plannings des arrêts de tranche de nos centrales nucléaires qui ont été décalés, impactant ainsi la production nucléaire pour les prochains mois. Dans ce contexte, la Direction a lancé un énième plan d'économies baptisé « Mimosa » sur lequel je reviendrai.

Dans ce paysage déjà complexe, la fermeture de Fessenheim qui a eu lieu en juin représente incontestablement le summum de l'absurdité et a démontré que ce fameux «Nouveau Monde» n'avait rien à envier à l'ancien. Tout aussi grave est la nomination de Barbara POMPILI, militante antinucléaire assumée, comme ministre de la Transition Écologique...

Les insuffisances et oublis du plan de relance

Il n'est donc pas étonnant que le Plan de Relance de 100 milliards d'euros rendu public par le Gouvernement début septembre ait réduit la part du nucléaire à la portion congrue.

Seuls 400 millions d'euros de crédits sont prévus pour le nucléaire en partie pour les SMR (Small Modular Reactors) et il est devenu à présent clair que le Président de la République, qui avait pourtant œuvré en 2016 à lancer prématurément Hinkley Point au Royaume-Uni, ne prendra aucune décision sur le lancement d'un programme d'EPR avant la fin du quinquennat. Le poids électoral des Verts après les municipales et sa volonté de se représenter en 2022 y sont pour beaucoup. Mais ce ne sont que des intérêts personnels et cela ne concerne aucunement la défense de l'intérêt général telle que l'exigerait la situation actuelle.

De la même façon, l'absence de tout soutien à l'énergie hydraulique, alors que l'inauguration de la centrale de Gavet a démontré une nouvelle fois le savoir-faire d'EDF et de ses salariés¹, ou encore au projet Ecocombust à Cordemais est scandaleux. Comme si le Gouvernement faisait une croix sur le soutien aux énergies pilotables!



¹ Après dix ans de travaux, la centrale de Gavet en Isère a été inaugurée le 9 octobre. Entièrement souterraine, elle remplace six centrales et cinq barrages anciens pour une production accrue de 40 % sur le même tronçon de rivière (cf. la présentation faite sur VEOL).

Les aberrations des choix énergétiques européens

S'il est, en effet, une leçon à tirer de cet été, c'est qu'on ne peut pas compter sur les énergies intermittentes pour assurer l'équilibre production-consommation d'électricité. Comme la période estivale l'a démontré, nous avons eu des périodes importantes sans vent. Quand les gouvernements cesseront-ils cette gabegie ?

En vérité, nous nageons en pleine contradiction tant au plan européen que français, non seulement sur le manque de soutien aux énergies pilotables, mais aussi sur l'absence de soutien aux énergies bas-carbone et notamment au nucléaire.

C'est ainsi que les débats au niveau européen sur la création d'un « Fonds de Transition Juste » ont inclus le gaz parmi les énergies dites de transition, alors que, pourtant, l'objectif est bien d'atteindre le plus rapidement possible la neutralité carbone. À noter que les députés LREM ont voté cette mesure!

De même, le refus pour le moment d'inclure le nucléaire – et même pour certains l'hydraulique – dans la liste des investissements destinés à orienter les investissements pour lutter contre le changement climatique, traduit un aveuglement idéologique, tant les travaux du GIEC ont démontré qu'il fallait mobiliser toutes les énergies, y compris le nucléaire, pour limiter la hausse des températures.

Ces orientations, marquées par une fuite en avant vers les énergies renouvelables intermittentes et l'utilisation du gaz comme moyen pilotable (même si celui-ci est largement importé de Russie), sont totalement alignées sur la politique allemande relayée en France par ses alliés Verts.

L'Allemagne a réussi à faire endosser par l'Europe sa stratégie de développement tous azimuts des énergies renouvelables intermittentes et la France y a plongé tête baissée, alors même que notre électricité était déjà à 90 % décarbonée, engloutissant ainsi 121 milliards d'euros (source Cour des comptes) en pure perte. L'Allemagne œuvre maintenant pour que l'Europe soutienne le gaz, puisqu'elle veut fermer toutes ses centrales nucléaires en 2022, suivie par la Belgique en 2025!

Parallèlement, l'Allemagne, suivie de manière obéissante par l'Europe et la France, se lance à présent dans l'hydrogène, devenue tout à coup « à la mode » pour combattre la production de CO_2 , et ce à grands coups de milliards. Mais « en même temps » l'hydrogène censé combattre la production de CO_2 est aujourd'hui produit à 95 % à partir de combustibles fossiles, émetteurs de CO_2 . Pour éviter cela, il faudra d'une part être attentif sur les domaines dans lesquels l'hydrogène peut avoir sa place (certaines industries, transports lourds) et d'autre part basculer massivement vers de l'hydrogène « décarboné ». Ceci, en évitant que l'Europe ne pénalise la production d'hydrogène bas carbone d'origine nucléaire, en n'aidant que l'hydrogène produit uniquement à partir d'énergies renouvelables. Ce qui est très loin d'être gagné tant l'idéologie antinucléaire prime au Parlement européen.



Le retour d'Hercule!

Enfin, il y a toujours ce scandale de l'ARENH, qui a connu de nouveaux rebondissements cet été et sur lequel je vais consacrer un développement ci-dessous. Mais si cet ARENH doit être urgemment supprimé, je redis avec force que ce n'est pas pour nous infuser le projet Hercule et le démantèlement d'EDF. J'ai démontré dans ma Lettre n° 12, arguments à l'appui, pourquoi ce projet était inacceptable.

Je ne changerai pas une ligne aujourd'hui à cette démonstration, sachant que l'épidémie de la COVID a montré plus que jamais la nécessité de renforcer les services publics en général et celui de l'électricité en particulier.

Pourtant, c'est dans ce contexte que ce projet est en train de rebondir.

Des fuites dans la presse ont montré l'état des négociations entre la France et la Commission européenne, qui vise maintenant à découper EDF en trois morceaux, EDF Bleu, EDF «Azur» (l'hydroélectricité) et EDF Vert. Ce document publié par la revue Reporterre² détaille les exigences de la Commission européenne et ce que la France est prête à lâcher notamment l'existence d'un groupe intégré sur le papier, mais qui, en réalité, n'existerait plus.

La Fédération FO a vivement réagi dès que ces informations ont été publiées et je suis moi-même intervenu au dernier CA pour dénoncer de tels projets.

Au moment où cette lettre allait être publiée, j'ai pris connaissance d'un mail adressé par le PDG d'EDF Jean-Bernard LÉVY aux managers et communiqué aux Fédérations syndicales sur le sujet. Ce mail parle «d'informations parfois infondées ou obsolètes» tout en reconnaissant que les «discussions s'accélèrent» et que dans le cadre de ces discussions, «la Commission formule des demandes afin de garantir l'absence d'entraves au fonctionnement du marché de l'énergie». Il se termine en rappelant que la volonté d'EDF est de maintenir un groupe intégré.

Je constate pour ma part que l'État, qui mène les négociations à Bruxelles, n'a pas commenté cette fuite qui vient tout de même de ses services. C'est d'autant plus choquant que les quatre Fédérations représentatives ont écrit début septembre au Premier ministre pour obtenir un rendez-vous sur tous ces sujets. Or, l'État reste muet... Serait-il gêné par sa posture révélée par cette note?

Je remarque ensuite que l'authenticité de cette note de l'APE n'est pas remise en cause. Si la note contient des informations obsolètes ou infondées, personne ne précise lesquelles, ce qui est commode... Je note d'ailleurs que pas plus que les syndicats, la représentation nationale n'est tenue informée par l'État alors même que celle-ci l'a expressément demandé (cf. rapport rendu public le 1er juillet par les députés Mme BATTISTEL et MM BOLO et CELLIER).

Dans le même temps, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, service chargé de cette négociation au sein du ministère de la Transition Écologique, a reçu ce 14 octobre les fournisseurs alter-

-natifs pour «un point d'avancement sur la nouvelle régulation du nucléaire » d'où découle Hercule (cf. Revue Contexte du 9 octobre). Ainsi, les concurrents d'EDF sont mieux traités en termes d'information par l'État que les syndicats et les parlementaires! Sans commentaires...

En réalité, les principes mis en avant par la Commission européenne ne sont pas nouveaux.

De tout temps, EDF, entreprise publique assurant un service public, plébiscité par les citoyens, constitue une cible à abattre pour la Commission.

Depuis l'ouverture des marchés en 2000, elle n'a eu de cesse de fragiliser notre groupe et, il faut le dire, les mécanismes infernaux mis en place par cette dernière et ses relais en France y sont largement parvenus. Aujourd'hui, elle veut porter l'estocade avec la complicité du Président de la République, allié aux banques d'affaires, tout cela pour le plus grand bonheur de nos concurrents, Total et Cie. Sur ce sujet, gardons à l'esprit que les Français ont à juste titre rejeté il y a 15 ans déjà le projet de Constitution européenne qui voulait graver dans le marbre cette «concurrence libre et non faussée»!

Je consacre évidemment un long développement faisant le point à date sur ce projet destructeur pour le groupe EDF et ses salariés.

Il est inacceptable que ces discussions, qui, d'après la presse, doivent aboutir dans un délai très bref de deux mois, soient menées dans l'opacité la plus totale. Je considère que cette absence de transparence traduit la difficulté à assumer un projet de démantèlement d'EDF.

Mais au-delà de la forme, c'est le caractère même de ce projet qui est inacceptable !

Alors, il faut le redire. Les deux mouvements de grève très suivis en 2019 contre ce projet Hercule ont déjà démontré le refus des salariés d'un tel projet.

Pour contrer cela, je vois bien monter la petite musique de certains consistant à dire que si Hercule ne passe pas, il faudrait alors faire un nouveau plan d'économies! Quel chantage! On devrait ainsi choisir entre la peste et le choléra. Comme si les salariés étaient responsables de cette concurrence!

Non vraiment, ce projet Hercule est et reste inacceptable, qu'il soit celui d'origine ou celui revisité par l'État ou par la Commission européenne.

Et le Gouvernement devra nécessairement compter avec le refus des salariés, car ce sont bien les salariés qui portent chaque jour haut les valeurs du service public si utiles à la Nation!

² https://reporterre.net/IMG/pdf/edf_hercule_-_2020_05_06_-_ape.pdf

MIMOSA ET PLAN D'ACTIONS

Comme je l'ai dit en édito, la Direction d'EDF a décidé, au CA du 29 juillet, de lancer un nouveau plan d'économies suite à la crise de la COVID-19 avec l'objectif de compenser au plus tard fin 2022 les conséquences de cette crise et de maintenir l'endettement financier net à moins de 50 milliards d'euros.

Ce projet s'articule autour d'une réduction des charges opérationnelles de 500 millions d'euros supplémentaires entre 2019 et 2022 et de cessions d'actifs à hauteur de 3 milliards d'euros entre 2020 et 2022.

Ce nouveau plan d'économies appelle de ma part plusieurs observations.

Un mot d'abord sur cette dette qui n'est pas là par hasard. Elle est le fruit de différents éléments : des pertes de valeur liées à des investissements internationaux qui ont été un échec ou surpayés (14 milliards d'euros), des dividendes lourds versés à partir de la mise en Bourse de EDF en 2005 (20 milliards d'euros), le fait qu'EDF finance sur ses fonds propres 2/3 d'HPC, des pertes de marché ou d'opportunité engendrées par une concurrence asymétrique depuis 2007 avec le TARTAM et aujourd'hui l'ARENH (plusieurs dizaines de milliards d'euros)...

Chacun peut constater que les salariés ne sont pour rien dans cette politique d'ouverture des marchés catastrophique et dans ces investissements hasardeux dont on voit encore plus nettement les effets délétères sur notre service public.

Pourquoi devraient-ils assurer aujourd'hui les conséquences de politiques avec lesquelles une très grande majorité d'entre eux a été en désaccord ?

Un mot ensuite sur les dividendes. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, ils sont maintenus, qui plus est à un niveau élevé! Quelques éléments ont, il est vrai, évolué: il n'y aura pas en 2020 d'acompte sur dividendes et l'État s'est engagé à prendre ses dividendes en actions sur 2020 et 2021. Pour autant, ce sont des dividendes et une partie des autres actionnaires les percevront en cash dans une période où le groupe doit faire face à des investissements massifs (15 milliards d'euros par an), dans un contexte économique dégradé. Ce choix est pour moi incompréhensible.



S'agissant des cessions d'actifs, je constate qu'on arrive maintenant à la limite de l'exercice, sauf à céder des activités de service public.

De ce point de vue, l'annonce de la cession de TIRU rebaptisée il y a deux ans Dalkia Wastenergy et qui va redevenir à nouveau TIRU pour qu'elle soit vendue, est incompréhensible.

Voilà comment ce changement de nom était «vendu» il y a deux ans par la PDG de Dalkia, auquel était rattachée TIRU: «Ce changement de marque traduit tout l'intérêt de Dalkia Wastenergy dans l'offre de production de chaleur renouvelable du groupe, en France et à l'international, au service d'une dynamique d'économie circulaire. La valorisation des déchets ménagers est en effet au cœur des attentes de nos clients et fait partie intégrante de notre offre de services. Ensemble, nous pourrons atteindre notre ambition de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération dans notre mix énergétique d'ici 2022». C'était en novembre 2018...

Que dire de plus ? La stratégie d'EDF connue sous le nom de « Cap 2030 » n'a pas changé. TIRU s'inscrivait bien dans cette orientation. Alors, pourquoi la vendre aujourd'hui ? Et surtout, que vendra-t-on encore demain en France ?

S'agissant des charges opérationnelles et en particulier du personnel, nul doute que celui-ci appréciera le décalage entre le satisfecit donné par les pouvoirs publics quant à la contribution des électriciens pendant la pandémie et la pression de ces mêmes pouvoirs publics sur EDF pour obtenir encore plus de gains de productivité. Toujours ce double discours! Du « en même temps » inacceptable.

Encore moins d'emplois et plus de gains de productivité, ce n'est certainement pas ce vers quoi il nous faut aller, si l'on veut conforter et développer notre service public. Rappelons qu'EDF a déjà supprimé 6800 postes en six ans !

La caricature est sans doute la décision du COMEX prise sans aucune concertation de passer outre la Pers. 285 sur les voyages en train. Sans doute cette mesure (provisoire?) peut sembler anecdotique. Son impact financier sera d'ailleurs d'autant plus faible que les déplacements sont aujourd'hui limités. L'essentiel est en effet ailleurs et tient au fait que cette décision du COMEX est directement contraire à la loi du 10 février 2000, lequel prévoit que les «Pers» ne peuvent évoluer que par le biais d'un accord de branche étendu. Alors, ballon d'essai? Erreur d'appréciation? Volonté de faire plaisir à l'État pour démontrer qu'on «serre les boulons» avec une mesure, disons-le, qui fleure bon le «populisme»? Ou un peu des trois?

Pour ma part, j'ai la conviction que le dialogue social ne peut passer que par la confiance et que celle-ci n'est pas compatible avec le maintien de cette décision.

Un mot enfin sur les investissements qui représentent 15 milliards d'euros par an. Dans cette période financièrement tendue, je considère que nous devons nous concentrer sur tous les investissements en France qui permettent de développer ou d'entretenir les moyens pilotables (nucléaire, hydraulique et thermique), et ceci pour assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays.

Dans ce contexte, je considère qu'un ralentissement des investissements d'EDF dans les énergies intermittentes (solaire et éolien) ne serait pas une catastrophe. En effet, ces investissements ne contribuent pas à la sécurité d'approvisionnement du pays. Et cerise sur le gâteau, notre filiale EDF ENR refuse même d'appliquer le statut des IEG, y compris au personnel chargé de l'exploitation-maintenance de ces installations.

En période financière tendue, je suis de ceux qui pensent qu'il vaut mieux consacrer tous nos efforts aux activités de service public qui respectent notre histoire sociale et qui ont fait d'EDF ce qu'elle est aujourd'hui, un électricien d'excellence, grâce notamment au Statut des IEG.

ARENH, JUSQU'OÙ IRONT-ILS?

Chacun connaît maintenant bien la mécanique infernale de l'ARENH, instituée par la loi NOME de 2010, que j'ai toujours combattue avec FO.

Ce dispositif, prévu pour prendre fin en 2025, permet aux concurrents de bénéficier des atouts du nucléaire sans faire aucun investissement. Il est totalement asymétrique et ne cesse année après année de pénaliser EDF.

Il permet aux concurrents, y compris aux plus puissants d'entre eux, à savoir Total et Engie, de bénéficier d'un accès à 100 TWh d'énergie nucléaire -indépendamment de la production réelle - à un prix de 42 euros resté inchangé depuis 2012, alors même qu'à l'origine il était prévu que ce prix puisse évoluer.

Avec ce mécanisme, les revenus d'EDF sont limités à ce niveau largement insuffisant lorsque les prix de marché sont plus élevés que 42 euros, mais ils ne sont pas protégés lorsque ces prix tombent en dessous. Pile, EDF perd, face, les concurrents gagnent! Facile la concurrence dans ces conditions...



On croyait avoir tout vu, mais la pandémie a montré que nos concurrents, et en particulier Total, n'avaient aucune limite ni pudeur dans leurs attaques contre notre service public. Jugez-en plutôt.

Acte 1.

Il faut d'abord revenir à la Loi Énergie Climat votée en 2019. À l'époque, et compte tenu que les prix de marché étaient supérieurs au niveau de l'ARENH, la demande des alternatifs dépassait le seuil de 100 à savoir 133 TWh et Mme POMPILI, alors Présidente de la Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale, devenue -malheureusement- depuis notre ministre de tutelle, avait cédé aux sirènes de Total et avait prévu la possibilité d'augmenter le plafond par arrêté à 150 TWh!

La manœuvre a échoué, car la Commission européenne a estimé que cette augmentation du plafond nécessitait son accord. Le Gouvernement a donc mis de côté ce projet pour celui plus large d'une refonte de la régulation nucléaire celle-ci étant cependant assortie d'une réorganisation d'EDF -EDF Bleu, EDF Vert- avec laquelle je suis en total désaccord.

Acte 2.

Entre-temps surviennent la pandémie et la baisse de la consommation d'électricité.

Nos braves concurrents et notamment Total Direct Énergie - mais il faut le noter, pas Engie - ont alors activé une clause dite de «force majeure» tel qu'elle résulte de l'accord-cadre sur l'ARENH. Ils ont estimé ne pas pouvoir prendre toutes les livraisons d'ARENH commandées compte tenu de la pandémie et ceci, sans indemnité envers EDF...

La CRE, pour une fois favorable à EDF, avait pourtant refusé cette clause et le Conseil d'État avait validé cette analyse.

Malheureusement, le Tribunal de Commerce de Paris, saisi sur le plan contractuel, a donné raison à Total. Autrement dit, la pandémie justifie aux yeux du juge que le contrat soit suspendu momentanément par Total et donc qu'EDF, pourtant elle aussi victime de la pandémie, prenne tous les risques à sa charge. EDF doit donc subir non seulement le risque prix, mais aussi le risque volume! « Totalement » incroyable!

Acte 3.

C'est alors qu'un nouveau rebondissement intervient, car les prix de l'électricité vont augmenter pour l'hiver du fait de tensions sur le réseau électrique (fermeture des deux tranches de Fessenheim et décalage de maintenance rendant certaines centrales indisponibles).

Total est alors remonté au créneau avec cette fois-ci la complicité de la CRE qui a estimé dans une délibération du 22 juillet qu'il fallait a minima passer le plafond de l'ARENH à 150 TWh, allant même jusqu'à dire «qu'il serait bien plus logique, et conforme à l'esprit et aux objectifs fixés par la loi NOME, d'augmenter voire de supprimer le plafond ». Ben voyons, pourquoi se gêner?

Il faut donc vraiment que cette spoliation organisée du service public et d'EDF cesse!

Mais c'est là un point essentiel, la réponse à cette demande, ce ne peut être le projet Hercule, c'est-à-dire le démantèlement d'EDF.

J'ai été de ceux qui, avec la majorité du personnel, a dénoncé la loi NOME en 2010 et je considère que ce ne sont pas les salariés d'EDF qui doivent payer les conséquences de cette ARENH qu'ils ont combattus.

Je refuse donc ce pseudo-choix consistant à dire que pour modifier cette ARENH, il nous faudrait accepter Hercule! Je ne veux, ni de cette ARENH, étant entendu qu'en tout état de cause, elle disparaîtra en 2025, ni d'Hercule!

La réponse, ce doit être le retour aux valeurs de service public et l'arrêt de cette concurrence totalement artificielle! D'ailleurs, la plupart des associations de consommateurs qui étaient pourtant à l'origine en faveur de la concurrence ne s'y sont pas trompées et dénoncent aujourd'hui les conséquences de la concurrence sur les consommateurs y compris en justice.

FINANCES D'EDF - UN NOUVEL EMPRUNT HYBRIDE ET DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Le 8 septembre, EDF a lancé simultanément et avec succès une opération de dette hybride pour un montant de 2,1 milliards d'euros et une autre d'obligations convertibles en actions « vertes » pour un montant de 2,4 milliards d'euros.

La dette hybride a comme caractéristique d'être au sens des normes comptables IFRS assimilée à des fonds propres, tandis que les agences de notation les considèrent en dette économique à hauteur de 50 %. Elle a vocation à financer indistinctement les activités d'EDF.

L'obligation convertible en action dite « verte » est la plus importante émise en Europe depuis 2003. Elle vise à ne financer que les activités renouvelables.



Ces obligations sont convertibles en actions, dès lors que certaines conditions sont réunies ; des analystes ayant considéré qu'il « y a une forte probabilité qu'une large majorité des porteurs convertisse leurs titres en actions » dans le cas d'espèce, ajoutant aussi que « c'est une augmentation de capital déguisée ».

Le renforcement du bilan du groupe est en soi positif et la réussite de ces deux opérations destinées à financer notre développement témoigne de la confiance des investisseurs par rapport à l'entreprise, mais aussi aux salariés qui œuvrent chaque jour à sa réussite.

Pour autant, je souligne que lors de l'augmentation du capital d'EDF en 2017, l'État avait souscrit 75 % de cette augmentation, alors qu'ici l'État n'a souscrit qu'à hauteur de 40 % du total de ces obligations «vertes». **Cela entraînera donc mécaniquement une dilution**, **que je conteste sur le principe, de celui-ci au capital d'EDF, dès lors que ces obligations seront converties.**

P 7/10

AGIR, NE PAS SUBIR !

HERCULE - PREMIERS COMMENTAIRES SUR LA NOTE DE L'APE PUBLIÉE PAR REPORTERRE

Comme je l'ai indiqué dans l'édito, les négociations entre la France et la Commission européenne ont repris sur un plan politique suite à la visite à Bruxelles des Ministres LEMAIRE et POMPILI. Leur but est d'arriver à une solution d'ici la fin de l'année. Mais quelle solution !

Le document publié par Reporterre, intitulé « *Régulation économique du parc nucléaire existant. Schémas Hercule et garanties de gouvernance apportées* » et rédigé par l'Agence des Participations de l'État (APE), montre l'état des discussions et cela est lourd de conséquences. Même s'il date de mai 2020, il est très important pour comprendre le raisonnement suivi tant par l'État que par la Commission européenne. En tout cas, son contenu n'a pas été démenti par l'État, qui est celui qui mène les négociations avec Bruxelles...

Voici ma première analyse qui ne prétend pas à l'exhaustivité...

La position de la Commission européenne : la fin d'un groupe EDF intégré

La position de la Commission européenne est simple : elle estime qu'une nouvelle régulation du nucléaire « justifierait des modalités d'indépendance particulièrement poussées afin d'éviter que le secteur régulé ne profite d'une quelconque manière aux autres activités du groupe, notamment Commerce et Azur (c'est-à-dire l'hydraulique) ».

L'option privilégiée de la Commission est donc la création d'une société holding « sans rôle opérationnel, n'exerçant ni contrôle ni influence sur ses filiales et ne percevant pas de dividendes, ceux-ci étant versés directement aux actionnaires de la holding ».

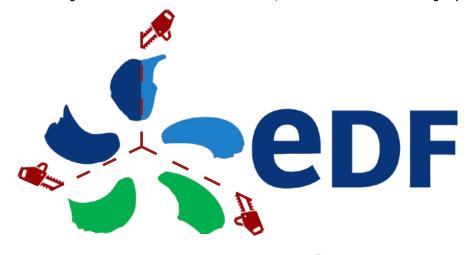
Dans ce schéma, tout serait filialisé et mis sur le même plan sans lien les uns avec les autres (Nucléaire, Hydro, Commerce, SEI, Dalkia, EDF EN, Enedis...). Comme la holding n'aurait pas de lien opérationnel avec ses filiales, les fonctions d'appui et supports sans compter la recherche seraient probablement éclatées dans chacune de ses filiales.

Pour être claire, en effet, la Commission indique que «la holding n'entretiendrait que des liens capitalistiques avec ses filiales et que celles-ci pourraient se faire concurrence, ceci étant surveillé par un mandataire qui rendrait compte à la Commission»! Bref, il n'y aurait plus de groupe intégré et un «commissaire politique» inféodé à la Commission européenne serait là pour vérifier que cela est respecté! Difficile de faire pire...

Quant à l'hydraulique, si elle était positionnée dans une filiale d'EDF Bleu, dénommée «Azur», elle devrait être encore plus indépendante d'EDF que RTE... Pour la Commission, l'hydro est en effet une activité de marché, ce qui «justifie» des mesures encore plus drastiques de séparation avec le reste de l'entreprise que celles prises pour RTE, qui est une activité régulée.

La réponse de l'APE : donner sans cesse des gages supplémentaires à la Commission.

La note de l'APE rejette non pas le principe d'un holding, mais les conséquences qu'en tire la Commission sur l'absence de tout pouvoir sur les filiales de cette société holding : absence de tout contrôle ou influence, absence d'un financement de groupe.



Elle détaille ensuite les « garanties » apportées à Bruxelles par son projet de nouvelle régulation du nucléaire, d'où découle le projet Hercule :

- au niveau d'EDF Bleu : rémunération des activités régulées nucléaires à leur coût complet ; transparence des coûts.
- s'agissant des relations entre EDF Bleu et EDF Vert :
 - séparation de la commercialisation par rapport à la production et filialisation du commerce au sein d'EDF Vert;
 - stricte égalité des fournisseurs, y compris de Commerce, pour accéder aux marchés de gros ;
 - obligation d'EDF Bleu de vendre sur le marché de gros le productible nucléaire,
 - EDF Bleu et Vert auront chacun leur optimiseur.

Chacun peut constater que ces «garanties» données par le Gouvernement français à Bruxelles sont autant de motifs pour lesquelles je rejette avec FO un tel projet.

Mais la note de l'APE va encore plus loin, plus soucieuse d'amadouer la Commission européenne que de défendre les intérêts des Français. Et elle propose les éléments suivants :

- Elle propose la création d'un «contrôleur de conformité» sous l'égide de la CRE pour s'assurer que les règles sont respectées! À
 nouveau, il s'agirait d'un «commissaire politique» pour nous contrôler.
- Elle interdirait à EDF Bleu d'augmenter sa participation dans EDF Vert en cas d'augmentation du capital de Vert. Autrement dit, il ne serait plus jamais possible de renationaliser à 100 % EDF Vert...
- Elle accepterait que le financement d'EDF Vert puisse être réalisé de manière indépendante. Ce point est contraire à ce qui avait indiqué par les pouvoirs publics jusqu'à présent...

La note conclut ensuite sur quelques «lignes rouges» vues de l'APE : mobilité au sein du groupe «pour assurer le caractère de groupe intégré pour les salariés», maintien de la capacité de conserver un groupe intégré au sens financier.

Mais il faudrait être naïf pour ne pas voir que cette mécanique infernale conduira nécessairement au démantèlement pur et simple d'EDF, divisée en plusieurs entités indépendantes les unes des autres, ceci sous le contrôle de la CRE, pour le grand bonheur de nos concurrents pétrogaziers!

Cette note ne fait donc que confirmer notre analyse et nos craintes. Elle va même bien au-delà, en ce qu'elle montre sans détour les exigences de la Commission européenne et ce que le Gouvernement français est encore prêt à lâcher pour faire passer son projet!

Pour autant, même si le projet Hercule n'était finalement pas durci par ces négociations, je persiste à rejeter ce projet tel qu'il a été présenté en l'état à Bruxelles, car il est dangereux pour le groupe EDF, pour ses salariés et pour le service public. Sur tous ces points, je renvoie à ma Lettre n° 12 et à l'argumentation présentée.

Focus sur l'hydraulique

Chacun sait que l'ouverture à la concurrence des concessions hydro-électriques acceptée par la France en 2006 n'a toujours pas été mise en œuvre du fait de l'opposition des salariés qui s'est exprimée à de nombreuses reprises, mais aussi de nombre d'élus qui mesurent aujourd'hui l'absurdité qu'aurait une telle mesure.

Pour nous contraindre à cette ouverture, la Commission européenne a lancé deux mises en demeure à l'encontre de notre pays, nous menaçant d'une déréglementation sauvage. Parallèlement, elle a privé d'effets les dispositions de la loi de transition énergétique permettant de prolonger les concessions existantes contre des travaux.

Pour la Commission, seule la concurrence compte et rien d'autre. Elle se fiche du rôle joué par l'hydraulique sur les aspects multi-usages de l'eau, ou encore pour le bon fonctionnement des centrales nucléaires ou en matière de stockage (STEP : Stations de Transfert d'Énergie par Pompage), enjeu majeur compte tenu du développement des énergies intermittentes.

Dans ce contexte, le gouvernement français soutenu par EDF veut utiliser une disposition issue de la directive concessions, permettant de déroger aux règles de concurrence. Cette dérogation, connue sous le nom de « quasi régie », impose qu'un certain nombre de conditions soit réuni et en particulier que l'entité en bénéficiant soit détenue à 100 % par l'État. C'est là l'origine de la proposition de l'État et d'EDF visant à filialiser l'hydro (nom de code «Azur») par rapport à EDF Bleu.

Que faut-il en penser?

 D'abord, on peut constater que la Commission européenne imposerait le respect de règles drastiques si cette disposition devait être mise en œuvre.

Dans la note de l'APE, on voit que bien que la Commission considère que l'hydro est une activité de marché et non traitée comme une activité de service public!

Cet aspect est évidemment inacceptable et ceci d'autant plus que la Commission en tire des conséquences lourdes pour le groupe EDF : elle imposerait, si cela était mis en œuvre, une séparation encore plus poussée de la filiale hydro par rapport à EDF, que ce qui existe actuellement avec RTE!

On se demande bien ce qui resterait alors du groupe EDF! Soyons clair, dans ce scénario, la réalité concrète de ce que veut la Commission européenne, **c'est la sortie d'EDF de cette filiale et rien d'autre!**

 Ensuite, et au plan français, rien ne garantit qu'une filiale hydro renationalisée -et en réalité détachée d'EDF- ne soit jamais par la suite purement et simplement privatisée.

Aucune règle juridique n'empêcherait, en effet, un nouveau gouvernement de la privatiser ultérieurement, ne serait-ce que pour toucher de l'argent frais lorsque la crise du COVID sera derrière nous et que les plus libéraux remettront au premier plan la question du niveau de la dette publique.

Or, chacun se souvient des engagements pris en 2004 lorsque le Gouvernement d'alors et le ministre Sarkozy avaient pris l'engagement de ne jamais privatiser EDF et Gaz de France. Trois ans plus tard, Gaz de France était privatisée par le nouveau Président. Nicolas SARKOZY.

Plus que jamais, le refus du projet Hercule s'impose si on veut conserver le groupe EDF et le service public qu'il incarne

Alors oui, que ce soit à l'hydraulique comme dans toutes les activités d'EDF, la situation d'aujourd'hui n'est pas satisfaisante et de loin.

Pour autant, l'éclatement du groupe EDF est totalement inacceptable.

Le Gouvernement est aujourd'hui dans une impasse. Lui comme ses prédécesseurs ont «vendu» la concurrence comme faisant baisser les prix et comme un mécanisme plus efficace. Chacun voit bien qu'il n'en est rien! Il est d'autant plus inquiet que la fin de l'ARENH est prévue en 2025, et que cette échéance s'approche à grands pas avec des risques de volatilité des prix pour les Français... d'où cette proposition où la seule solution qu'il a trouvée est de démanteler EDF, contrepartie de l'existence d'un « corridor » de prix pour le nucléaire.

Quant à l'hydraulique, la résistance des hydrauliciens et le soutien de plus en plus d'élus nationaux et locaux face à une mise en concurrence des concessions sont aussi une donnée que le Gouvernement cherche à prendre en compte. Mais là encore, le choix fait l'amène à nouveau à diviser EDF en plusieurs morceaux.

Pour ma part, je le réaffirme à nouveau :

EDF, le groupe EDF et ses salariés qui ont écrit depuis 1946 une magnifique page de l'histoire industrielle et sociale de la Nation ne doivent pas être sacrifiés au nom d'une idéologie de la concurrence.

Alors oui, plus que jamais, je considère qu'il faut changer de logique!

En faisant d'abord un bilan contradictoire de la déréglementation, bilan que les gouvernements successifs ont toujours refusé de faire parce que ce bilan serait cruel pour tous ceux qui ont défendu ce choix idéologique.

Ensuite, en défendant le service public de l'électricité, notre service public et notre mix électrique associant nucléaire, hydraulique et thermique qui ont fait la preuve de leur efficacité au service des Français.

Cela passe par le refus de ce projet Hercule et du démantèlement d'EDF!